

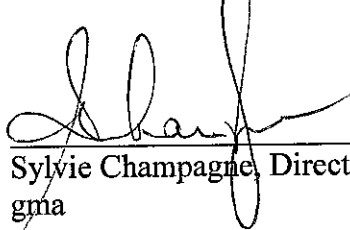
Municipalité de
**SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 05 décembre 2016, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2016-208 décrétant le coût de licence et permis pour colportage.
2. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville aux heures normales d'ouvertures.

Donné à St-François-Xavier-de-Brompton, le 08^e jour du mois de décembre 2016.



Sylvie Champagne, Directrice générale et
gma